



## COMMUNE DE NEUVIC

### Cahier des Charges – Appel à Projets Mise à disposition de locaux pour la création d'une MAM

#### ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL À PROJETS

La commune de Neuvic a fait de l'accueil de la petite enfance une priorité de son mandat afin de soutenir les familles et l'attractivité du territoire. À ce titre, la collectivité s'est engagée dans la construction d'un bâtiment communal destiné à accueillir une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM). Le présent appel à projets a pour objectif d'identifier l'équipe de professionnelles (constituée en association) qui portera le projet d'accueil au sein de cette nouvelle structure.

#### ARTICLE 2 : UN PROJET IMMOBILIER NEUF ET "CLÉ EN MAIN"

Afin de faciliter l'installation des professionnelles, la commune met à disposition des locaux neufs, conçus et construits spécifiquement pour cet usage. La conception architecturale, l'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs sont réalisés par la maîtrise d'ouvrage communale, en stricte conformité avec le cahier des charges de la PMI et de la CAF. L'équipe retenue bénéficiera ainsi d'un outil de travail moderne, performant et parfaitement adapté à un accueil optimal et sécurisé des enfants.

#### ARTICLE 3 : CADRE JURIDIQUE ET CONDITIONS FINANCIÈRES

Dans une logique de partenariat équilibré entre l'initiative privée et le soutien public, la mise à disposition du bâtiment communal répondra aux principes suivants :

- **Type de contrat** : L'occupation sera formalisée par la signature d'une Convention d'Occupation Temporaire (COT), garantissant l'affectation du lieu à sa mission d'accueil de la petite enfance.
- **Redevance d'occupation** : L'occupation du bâtiment donnera lieu au versement d'une redevance mensuelle. Compte tenu de l'intérêt général qui s'attache au développement de l'offre d'accueil de la petite enfance sur le territoire et de l'utilité sociale du projet pour les familles de Neuvic, la municipalité appliquera une tarification incitative et préférentielle et symbolique, particulièrement durant la phase de lancement et de démarrage de l'activité. Le montant définitif de cette redevance sera fixé par délibération du Conseil Municipal.
- **Fonctionnement** : Les charges liées à l'exploitation courante de la MAM (eau, électricité, internet, entretien des locaux) relèveront du budget de fonctionnement de l'association.

#### ARTICLE 4 : CAPACITÉ D'ACCUEIL ET DYNAMIQUE D'ÉQUIPE

L'investissement communal a été calibré pour maximiser le nombre de places disponibles sur la commune. Par conséquent :

- La commune privilégiera les dossiers présentant **une équipe complète et prête à exercer (idéalement 3 professionnelles)** dès l'ouverture de la structure, afin de garantir d'emblée une offre de places significative pour les parents.
- Le projet devra mettre en évidence une dynamique d'équipe solide (projet pédagogique partagé, organisation des plannings, délégation d'accueil pour la continuité de service).

#### **ARTICLE 5 : PROJET ÉDUCATIF ET ANCRAGE LOCAL**

La commune sera attentive à la qualité du projet pédagogique. Seront particulièrement valorisés les dossiers proposant :

- Une réflexion sur l'inclusion (accueil d'enfants porteurs de handicap).
- Une amplitude horaire répondant aux besoins spécifiques des actifs du territoire.
- Une volonté d'intégration dans la vie locale (liens avec la médiathèque, le tissu associatif, le Relais Petite Enfance, etc.).

#### **ARTICLE 6 : DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier devra comporter :

1. Une note d'intention de l'équipe (motivations et vision du projet).
2. Les profils des professionnelles (CV, copies des agréments).
3. Le projet éducatif et de fonctionnement (charte de fonctionnement).
4. Un plan de financement prévisionnel sur 3 ans (démontrant l'équilibre économique de l'association).

#### **ARTICLE 7 : CALENDRIER ET DÉPÔT DES DOSSIERS**

- **Lancement de l'AAP** : Juillet 2026
- **Clôture des candidatures** : 1<sup>er</sup> septembre 2026
- Les dossiers sont à adresser à la Direction Générale des Services : Mme Dora CHUDEAU ([dora.chudeau@neuvic19.fr](mailto:dora.chudeau@neuvic19.fr))